

**SAISINE SUR
« L' ORIENTATION DES JEUNES »**

(décision du bureau du mardi 9 mai 2017 - NS 171920)

Les orientations stratégiques du CESE pour favoriser la cohésion sociale proposent « d'apporter analyses et préconisations pour, notamment, assurer à chaque jeune en formation initiale les conditions d'accès à son autonomie en sécurisant les parcours de formation et d'insertion sociale et professionnelle ». Dans ce cadre, l'orientation est déterminante car elle se situe à l'interface de différents domaines relevant de la personne et de son projet, de son origine sociale, de son genre, de son parcours antérieur, de l'organisation des structures de formation, de l'insertion professionnelle, de la formation tout au long de la vie, etc.

Ainsi l'orientation peut impacter durablement les parcours de vie.

La question des choix et de leur accompagnement, déterminés par de multiples facteurs, participe en partie aux difficultés connues de tous : taux de sortie du système scolaire sans qualification, échec en premier cycle universitaire, hiérarchisation entre les voies et les séries, parcours cloisonnés, reproduction sociale, impacts des représentations et des stéréotypes, inégalité d'accès aux informations...

Si l'orientation a déjà fait l'objet de préconisations à l'occasion de plusieurs avis récents¹, les multiples problématiques qui la concernent n'ont pas fait l'objet d'un avis spécifique par le CESE, alors que les constats, analyses et propositions sont divers au sein de la société civile, comme des acteurs publics. Cet avis pourrait s'attacher à construire une définition partagée de l'orientation, en distinguant notamment ce qui relève de la démarche individuelle dans la construction d'un « parcours d'orientation » et ce qui relève de l'organisation de l'orientation dans notre système éducatif, économique, social, etc. Cet avis s'inscrirait également dans les orientations du CESE visant à favoriser la réussite de tous et lutter contre les déterminismes² et pourrait s'appuyer sur les nombreux travaux des CESER sur ce thème. La comparaison entre le système français et d'autres États de l'Union Européenne serait utile à la compréhension des mécanismes à l'œuvre.

Plusieurs écueils seront à éviter : dans la mesure où la problématique de l'orientation peut impacter toute une vie professionnelle, la section devra cerner les contours de l'avis, en concentrant son regard sur la formation initiale. Il pourrait être envisagé un partenariat avec la

¹ Pour exemple : Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur, 2012 ; L'école de la réussite pour tous, 2015 ; Jeunesse et territoire ruraux, 2016 ; Agir pour mixité des métiers, 2014

² Avis du CESE : Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

section travail-emploi, dans une configuration à définir, notamment en ce qui concerne la mise en place du Compte Personnel d'Activité. Dans un contexte de chômage des jeunes, dans la mesure où la relation formation-emploi est fondamentale, la vigilance sera nécessaire dans l'analyse des causes et conséquences de l'orientation sur les relations entre formations scolaires, formations supérieures, et apprentissage, qualifications, diplômes et capacité d'accès à l'emploi.

Il conviendrait également d'analyser les dispositifs visant à la connaissance du monde professionnel, au conseil en orientation, à celle des acteurs, des politiques publiques qui organisent leur formation et leur activité, en considérant le rôle des différentes parties prenantes économiques et politiques, et les modalités de leur coopération.

Il serait utile de porter aussi un regard sur les offres de formation, les flux d'orientation, les mécanismes à l'œuvre dans ces mouvements, et leurs résultats en termes d'accès à l'autonomie et à l'insertion. Les transformations liées au numérique sur les processus, l'accès à la formation et à l'insertion seront également à examiner. Un regard particulier sera apporté sur les procédures numériques Affelnet (après le collège) et Admission Post Bac (APB).

Plusieurs mesures législatives et réglementaires, plusieurs travaux et rapports récents ont fait l'objet d'expérimentation ou d'innovation, qu'il faudra observer. C'est le cas, notamment, de la part des bacheliers professionnels et technologiques pouvant accéder à des Sections de Techniciens Supérieurs ou Instituts Universitaires de Technologie.

Cette thématique fait l'objet de très grandes préoccupations de la part des populations concernées et de leur entourage. La plate-forme collaborative du CESE pourrait être sollicitée pour favoriser la contribution citoyenne. Les modalités de cette participation seront à définir par la section, mais la constitution d'ateliers participatifs, ou de panel citoyen, ou de retour d'expérience de la part des usagers et acteurs, pourraient faciliter la compréhension globale du conseil. D'autre part, dans le cadre d'un partenariat entre le CNESCO³ et le CESE, l'expertise scientifique de ce Conseil pourrait être sollicitée sur des aspects précis de la problématique, voire sur une démarche d'évaluation des préconisations a posteriori. Des liens pourront également s'établir avec le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse, qui pourra apporter l'expertise de ses travaux.

L'avis pourrait ainsi donner du sens à l'orientation dans une logique d'accompagnement pour que chaque jeune trouve sa place dans la société et s'y épanouisse tant professionnellement que personnellement. En garantissant une solution à chacun, basé sur la maîtrise de son parcours, l'avis peut répondre en partie aux enjeux de cohésion sociale.

Les préconisations pourraient viser à identifier les conditions à réunir pour favoriser une orientation active, qui n'assigne pas à résidence sociale les personnes, mais qui favorise la mobilité, la construction progressive des parcours personnels, et l'adaptabilité indispensables à une orientation et une formation tout au long de la vie.

Lors de sa réunion du mardi 9 mai 2017, le bureau a décidé de confier à la section de l'Education, de la culture et de la communication, la préparation d'un avis sur ce sujet qui sera présenté en assemblée plénière fin 2017.

³ CNESCO : Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire